

# Fiche de données de sécurité

page: 1/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.03.2017

Version: 9.0

Produit: **ATIC AQUA**

(ID Nr. 30450839/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 20.03.2017

## SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

## ATIC AQUA

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, herbicide

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF France SAS

49, avenue Georges Pompidou

92593 Levallois-Perret Cedex, FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

Téléphone: +49 180 2273-112

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1B

Aquatic Chronic 1

H317, H400, H410, EUH401

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Système Général Harmonisé (SGH) en vigueur en France.

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

|        |                                                                                                   |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H317   | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                              |
| H400   | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                      |
| H410   | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.           |
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. |

Conseil de Prudence (Prévention):

|      |                                               |
|------|-----------------------------------------------|
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement.         |
| P280 | Porter des gants/des vêtements de protection. |

Conseils de prudence (Intervention):

|             |                                                                         |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------|
| P302 + P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P333 + P313 | En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.             |
| P363        | Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.                     |
| P391        | Recueillir le produit répandu.                                          |

Conseils de Prudence (Stockage):

|      |                   |
|------|-------------------|
| P405 | Garder sous clef. |
|------|-------------------|

Conseil de Prudence (Elimination):

|      |                                                                                                  |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P501 | Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux. |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: PENDIMÉTHALINE

### 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

---

## SECTION 3: Composition / Information sur les composants

### 3.1. Substances

Pas applicable

### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, herbicide, Suspension de capsules (CS)

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

Teneur (W/W): 38,7 %

Numéro CAS: 40487-42-1

Numéro-CE: 254-938-2

Numéro INDEX: 609-042-00-X

Skin Sens. 1

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

H317, H400, H410

Classification différente selon les connaissances actuelles et les critères de l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008

Skin Sens. 1B

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

H317, H400, H410

diisocyanate de méthylènediphényle

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.03.2017

Version: 9.0

Produit: **ATIC AQUA**

(ID Nr. 30450839/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 20.03.2017

|                                                    |                                                    |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Teneur (W/W): < 0,001 %                            | Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)             |
| Numéro CAS: 26447-40-5                             | Skin Corr./Irrit. 2                                |
| Numéro-CE: 247-714-0                               | Eye Dam./Irrit. 2                                  |
| Numéro d'enregistrement REACH:<br>01-2119457015-45 | Resp. Sens. 1                                      |
| Numéro INDEX: 615-005-00-9                         | Skin Sens. 1                                       |
|                                                    | Carc. 2                                            |
|                                                    | STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)        |
|                                                    | STOT RE (Système respiratoire) 2                   |
|                                                    | H332, H315, H319, H334, H317, H351, H335,<br>H373  |
|                                                    | <u>Les limites de concentrations spécifiques</u>   |
|                                                    | Resp. Sens. 1: >= 0,1 %                            |
|                                                    | Skin Corr./Irrit. 2: >= 5 %                        |
|                                                    | Eye Dam./Irrit. 2: >= 5 %                          |
|                                                    | STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire: >= 5 % |

**diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (P-MDI)**

|                         |                                                   |
|-------------------------|---------------------------------------------------|
| Teneur (W/W): < 0,001 % | Acute Tox. 4 (Inhalation - Vapeur)                |
| Numéro CAS: 9016-87-9   | Skin Corr./Irrit. 2                               |
|                         | Eye Dam./Irrit. 2                                 |
|                         | Resp. Sens. 1                                     |
|                         | Skin Sens. 1                                      |
|                         | Carc. 2                                           |
|                         | STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)       |
|                         | STOT RE 2                                         |
|                         | H319, H315, H332, H334, H317, H373, H335,<br>H351 |

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Teneur (W/W): &lt; 0,001 %

Numéro CAS: 101-68-8

Numéro-CE: 202-966-0

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119457014-47

Numéro INDEX: 615-005-00-9

Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)

Skin Corr./Irrit. 2

Eye Dam./Irrit. 2

Resp. Sens. 1

Skin Sens. 1

Carc. 2

STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

STOT RE (Système respiratoire) 2 (Par inhalation)

H319, H315, H332, H334, H317, H335, H351, H373

Les limites de concentrations spécifiquesResp. Sens. 1:  $\geq 0,1$  %Skin Corr./Irrit. 2:  $\geq 5$  %Eye Dam./Irrit. 2:  $\geq 5$  %STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire:  $\geq 5$  %

sulfate de magnésium

Teneur (W/W): &lt; 20 %

Numéro CAS: 10034-99-8

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

---

## SECTION 4: Premiers Secours

### 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

---

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : -5 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

---

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

101-68-8: diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

VME 0,1 mg/m<sup>3</sup> ; 0,01 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

VLE (FR) 0,2 mg/m<sup>3</sup> ; 0,02 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

### 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

#### Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

#### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

#### Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en section 15.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

---

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                     |                                                                                     |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Etat physique:      | suspension                                                                          |
| Couleur:            | jaune à brun                                                                        |
| Odeur:              | odeur faible, semblable à une noix                                                  |
| Seuil olfactif:     |                                                                                     |
|                     | Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.           |
| Valeur du pH:       | env. 7 - 9<br>(21 °C)<br>(mesuré(e) avec le produit non dilué)                      |
| Point de fusion:    | env. 0 °C                                                                           |
| Point d'ébullition: | Données se rapportant au solvant<br>env. 100 °C<br>Données se rapportant au solvant |



|                                                 |                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Point d'éclair:                                 | Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.                                                                                                       |
| Vitesse d'évaporation:                          | non applicable                                                                                                                                                                     |
| Inflammabilité:                                 | pas facilement inflammable                                                                                                                                                         |
| Limite inférieure d'explosivité:                | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. |
| Limite supérieure d'explosivité:                | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. |
| Température d'auto-inflammation:                | 354 °C (DIN EN 14522)                                                                                                                                                              |
| Pression de vapeur:                             | env. 23 hPa (20 °C)<br>Données se rapportant au solvant                                                                                                                            |
| Densité:                                        | env. 1,18 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)                                                                                                                                                |
| densité de vapeur relative (air):               | non applicable                                                                                                                                                                     |
| Solubilité dans l'eau:                          | dispersible                                                                                                                                                                        |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): | non applicable                                                                                                                                                                     |
| Décomposition thermique:                        | Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.<br>235 °C, 900 kJ/kg, (DSC (OECD 113))<br>(température Onset)   |
| Viscosité dynamique:                            | 128 mPa.s (20 °C, 100 1/s) (OECD 114)                                                                                                                                              |
| Risque d'explosion:                             | aucune propriété explosive                                                                                                                                                         |
| Propriétés comburantes:                         | non comburant                                                                                                                                                                      |

## 9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## 10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

## 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

# SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): > 5,23 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée. Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour les yeux. Le contact avec la peau entraîne une légère irritation.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: légèrement irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:  
Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données expérimentales/calculées:  
Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) cobaye: sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylylidine*

*Evaluation du caractère cancérogène:*

*La substance a provoqué des tumeurs de la thyroïde lors d'études à long terme sur les rats. L'effet est causé par un mécanisme spécifique chez l'animal qui n'a pas d'équivalent chez l'homme. Dans les études à long terme réalisées avec des souris par administration avec les aliments, la substance n'a pas eu d'effet cancérogène.*

*Données relatives à : polymère à base de 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane (P-MDI)*

*Evaluation du caractère cancérogène:*

*Indications d'effet cancérogène possible en expérimentation animale. La pertinence de ce résultat n'est cependant pas clairement établie pour l'homme. La substance a été testée sous forme d'aérosol respirable.*

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine*

*Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

*Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux. Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.*

*Données relatives à : polymère à base de 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane (P-MDI)*

*Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

*Après des inhalations répétitives de petites quantités, la substance peut causer des lésions pulmonaires (résultat d'essais sur animaux).*

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

---

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 20,36 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 100 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 1,49 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

NOEC (72 h) 0,035 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

CE50 (7 j) 19,25 mg/l (taux de croissance), Lemna gibba (Ligne directrice OCDE 221)

NOEC (7 j) 1,0 mg/l (taux de croissance), Lemna gibba (Ligne directrice OCDE 221)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylylidine*

*Données sur l'élimination:*

*< 10 % formation de CO<sub>2</sub> par rapport à la valeur théorique (28 j) (OCDE 301B; ISO 9439; 92/69/CEE, C.4-C) Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylylidine*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Facteur de bioconcentration: 5.100*

*D'après l'ensemble des données disponibles, le produit n'est pas bioaccumulable.*

## 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylylidine*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*volatilité: La substance s'évapore lentement de la surface de l'eau vers l'atmosphère.*

*Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.*

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

**12.6. Autres effets néfastes**

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**12.7. Indications complémentaires**

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre**

ADR

|                                                        |                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro ONU                                             | UN3082                                                                                           |
| Nom d'expédition des Nations unies:                    | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE) |
| Classe(s) de danger pour le transport:                 | 9, EHSM                                                                                          |
| Groupe d'emballage:                                    | III                                                                                              |
| Dangers pour l'environnement:                          | oui                                                                                              |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Code de restriction en tunnel: E                                                                 |

RID

|                                        |                                                                                                  |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro ONU                             | UN3082                                                                                           |
| Nom d'expédition des Nations unies:    | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE) |
| Classe(s) de danger pour le transport: | 9, EHSM                                                                                          |
| Groupe d'emballage:                    | III                                                                                              |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.03.2017

Version: 9.0

Produit: **ATIC AQUA**

(ID Nr. 30450839/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 20.03.2017

Dangers pour l'environnement: oui  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

**Transport fluvial intérieur**

ADN

Numéro ONU: UN3082  
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE)  
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM  
 Groupe d'emballage: III  
 Dangers pour l'environnement: oui  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche  
 Non évalué

**Transport maritime****Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU: UN 3082  
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE)  
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM  
 Groupe d'emballage: III  
 Dangers pour l'environnement: oui  
 Polluant marin: OUI  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

UN number: UN 3082  
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains PENDIMETHALIN)  
 Transport hazard class(es): 9, EHSM  
 Packing group: III  
 Environmental hazards: yes  
 Marine pollutant: YES  
 Special precautions for user: None known

**Transport aérien****Air transport**

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.03.2017

Version: 9.0

Produit: **ATIC AQUA**

(ID Nr. 30450839/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 20.03.2017

| IATA/ICAO                                              |                                                                                                  | IATA/ICAO                     |                                                                               |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro ONU:                                            | UN 3082                                                                                          | UN number:                    | UN 3082                                                                       |
| Nom d'expédition des Nations unies:                    | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE) | UN proper shipping name:      | ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains PENDIMETHALIN) |
| Classe(s) de danger pour le transport:                 | 9, EHSM                                                                                          | Transport hazard class(es):   | 9, EHSM                                                                       |
| Groupe d'emballage:                                    | III                                                                                              | Packing group:                | III                                                                           |
| Dangers pour l'environnement:                          | oui                                                                                              | Environmental hazards:        | yes                                                                           |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu                                                                                      | Special precautions for user: | None known                                                                    |

**14.1. Numéro ONU**

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC****Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code**

règlement:

Non évalué

Regulation:

Not evaluated



BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.03.2017

Version: 9.0

Produit: **ATIC AQUA**

(ID Nr. 30450839/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 20.03.2017

|                            |            |                     |               |
|----------------------------|------------|---------------------|---------------|
| Expédition approuvée:      | Non évalué | Shipment approved:  | Not evaluated |
| Nom de la pollution:       | Non évalué | Pollution name:     | Not evaluated |
| Catégorie de la pollution: | Non évalué | Pollution category: | Not evaluated |
| Type de navire:            | Non évalué | Ship Type:          | Not evaluated |

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 56

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 15, 15bis, 62

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Mesures spécifiques de contrôle de l'exposition définies par les autorités françaises.

Recommandations BASF :

Pour se protéger l'opérateur doit porter:

Pendant le chargement/mélange et le nettoyage du pulvérisateur:

.Gants certifiés pour la protection chimique selon la norme de référence EN 374-3 de type nitrile re-utilisables.

.Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant.

.Vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues certifiés catégorie III et de type PB(3)).

.Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial.

Pendant l'application:

.Gants certifiés pour la protection chimique selon la norme de référence EN 374-3 de type nitrile à usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, il convient de noter que les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

.Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant.

Porter des gants et un vêtement de protection pendant toutes les phases de l'utilisation du produit

Délai de rentrée : 48 heures.

SPe 3.(20) Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

|                   |                                                                                                                                         |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Skin Sens.        | sensibilisation de la peau                                                                                                              |
| Aquatic Chronic   | Danger pour le milieu aquatique - chronique                                                                                             |
| Aquatic Acute     | Danger pour le milieu aquatique - aigu                                                                                                  |
| Acute Tox.        | Toxicité aiguë                                                                                                                          |
| Skin Corr./Irrit. | Corrosion/irritation cutanée                                                                                                            |
| Eye Dam./Irrit.   | Lésions oculaires graves / irritation oculaire                                                                                          |
| Resp. Sens.       | Sensibilisation des voies respiratoires                                                                                                 |
| Carc.             | Cancérogénicité                                                                                                                         |
| STOT SE           | Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)                                                                    |
| STOT RE           | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée                                                                   |
| H317              | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                                                    |
| H400              | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                                                            |
| H410              | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                                 |
| EUH401            | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.                                       |
| H332              | Nocif par inhalation.                                                                                                                   |
| H315              | Provoque une irritation cutanée.                                                                                                        |
| H319              | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                                                |
| H334              | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.                                   |
| H351              | Susceptible de provoquer le cancer.                                                                                                     |
| H335              | Peut irriter les voies respiratoires.                                                                                                   |
| H373              | Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

|      |                                                                                                                                                      |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.                                     |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation). |

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.